

**AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-ER-005**

**séance du 13 avril 2017**

**Concernant la validation du deuxième plan d'actions pour la conservation du  
tétrasyre et de ses habitats dans les Alpes**

Lors de sa séance du 13/04/2017, le CSRPN Auvergne–Rhône–Alpes a donné un **avis favorable**, à la demande de validation du deuxième plan d'actions pour la conservation du tétras-lyre et de ses habitats dans les Alpes. Il conviendra cependant que ce plan d'action garde de la souplesse afin de pouvoir réajuster les priorités et les actions au regard des nouvelles données de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM).

Il est demandé à l'animateur du plan d'actions de prendre en compte les recommandations suivantes :

– Il convient d'enrichir le document en intégrant des représentations graphiques pour illustrer les tendances d'évolution des populations, le bilan de reproduction, les échanges inter-massifs...

– Il conviendra d'être très vigilant sur les impacts de la circulation des véhicules à moteur de type chenillette ou motoneige pour le convoyage de la clientèle vers les établissements touristiques d'altitude. Une sensibilisation des élus et des membres des Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) est à prévoir.

– Le plan d'actions se doit d'étudier le fonctionnement naturel de cet écosystème de montagne et notamment la synergie qui existe entre la présence de grands ongulés sauvages et la conservation de milieux favorables au tétras-lyre. Le pastoralisme ne peut être affiché comme étant l'unique solution pour la préservation de ces milieux. Il est demandé à l'animateur du plan d'actions de mettre en place les suivis adéquats sur l'un des sites pilotes riche en grands ongulés.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

